



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N°15 du 23 Mars 2007

Présents : Frédéric Atger, Bernard Barral, Jacques Bousquet, Josette Bousquet, Gilbert Can, Josette Can, Guy Castelbou, Annie Cazzani, Philippe Cazzani, Lionel Charles, Stéphan Coste, Paul Dô, Pascal Fabre, Christine Galant, , Max Lamolle, Christian Pille, Gilbert Poujade, Freddy Tarin, Nicolas Terme, Laurent Zumello.

Représentés : Séverine Tessier (pouvoir C Galant),

Excusés : Bernard Labarias

Absents : Luc Echinard Antoine Sanchez Philippe Zapata, Rose Marie Zapata

Bernard Barral ouvre la séance à 20h45.

Le Président informe les membres du Comité Directeur de l'invitation à l'apéritif pour le mariage de Patrice Charles, le 30 juin.

Un point de l'ordre du jour fait état d'une information concernant le licenciement de Marc Masscheleyn. Le Président propose qu'en l'état actuel du dossier qui nous oppose à Marc, le compte rendu du Comité Directeur s'exonère de ce point de l'ordre du jour.

Le Comité Directeur retient cette proposition à l'unanimité.

1 – Approbation du Procès Verbal du Comité Directeur N°14 du 1^{er} Mars 07 :

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 01 Mars 2007.

2 – Propositions de Modifications à l'Assemblée Générale

Le Président a reporté l'Assemblée Générale prévue le 23 mars au 6 avril pour deux raisons :

1. Marc Masscheleyn a mis la Fédération aux Prud'Hommes, le Comité Directeur doit être informé des détails de cette affaire. Nous développerons ce point de l'ordre du jour un peu plus tard;
2. Le Ministère a été sollicité pour le problème concernant les licences et les voix. Il est impératif de recalculer nos textes par rapport aux réponses fournies. Les modifications que nous allons proposer à l'Assemblée Générale vont dans ce sens.

Ces modifications sont portées en annexe.

3 –Challenge de l’offensive :

Le Challenge de l’Offensive se déroulera le 25 juillet 2007.

L’organisation de la rencontre a été proposée à Balaruc Les Bains. Sans réponse du club, nous devons procéder à un nouvel appel à candidature.

4 –Coupe d’Europe :

Le Président demande que soit formée une Commission pour l’organisation de la manifestation et fait appel à des volontaires

Seuls, Jacques et Josette Bousquet se sont portés volontaires, a priori, cela ne semble pas suffisant pour assumer la responsabilité de l’organisation de l’intendance - repas, hébergement,.....-.

Par ailleurs, le Président présente un projet concernant le repas du dimanche midi. Il s’agit de «vendre» la journée (repas + match) aux sponsors. L’objectif avoué de cette proposition est bien évidemment de dégager des recettes. Bernard Barral propose aux Présidents des ligues, comités et clubs de s’associer à cette démarche.

4 – Réunion au Ministère :

Le Président dresse le compte rendu de la visite au Ministère du mercredi 21 mars pour négocier la Convention d’Objectifs 2006-2008 et le montant de la subvention qui va avec.

Pour résumer globalement la position du Ministère, il faut dire que les exigences en matière d’objectifs de résultats, de planification, de détails sur les projets présentés lorsque ces projets s’accompagnent d’une demande de subvention sont de plus en plus contraignantes.

Le compte rendu de l’entretien est porté en annexe.

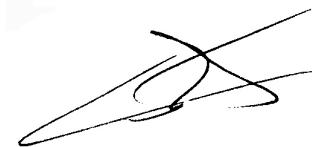
5 –Informations concernant le licenciement de Mr Masscheleyn:

Comme convenu en ouverture de séance, ce point de l’ordre du jour ne donnera pas lieu à compte rendu.

6 –Questions diverses :

Bernard Barral sollicite le Président de la Ligue Languedoc Roussillon pour organiser le tournoi des vétérans qui est programmé le 29 septembre. Max Lamolle donnera une réponse prochainement.

Le Secrétaire Général Adjoint
Stéphan COSTE



Le Président
Bernard BARRAL



Document transmis à :

- tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.
- tous les membres du Comité Directeur.

ANNEXE 1

Proposition d'Additif à l'article 5 des Statuts et Création d'un nouvel article au Règlement Intérieur

Additif à l'article 5 des Statuts

Hormis les cartes découvertes, toute licence (joueur, arbitre, dirigeant) donne une voix

Seuls les licenciés majeurs disposent d'une voix

Une personne peut détenir une ou plusieurs licences dans des activités ou disciplines différentes ; ce qui lui accorde autant de voix que de licences.

Un licencié ne peut être arbitre que dans un club

Les voix sont attribuées aux clubs et instances où sont souscrites les licences

Règlement Intérieur

Prix des licences

Saison en extérieur :

Licence Compétition adulte : 22 €

Licence Compétition Cadet et Minime : 16 €

Licence Compétition Benjamin et Poussin : 6 €

Saison en salle :

Licence Compétition adulte : 22 €

Licence Compétition Cadet et Minime : 16 €

Licence Compétition Benjamin et Poussin : 6 €

Licence arbitre : 22 € qui s'ajoute aux licences déjà souscrites

Licence Dirigeant : 22 € qui s'ajoute aux licences déjà souscrites

Licence Non compétition : 22 €

Carte découverte : 1 €

Un club doit posséder au minimum trois dirigeants licenciés (Président, Trésorier, Secrétaire) au plus tard le jour du décompte des voix.

Une amende de 22 € par licence manquante sera appliquée pour non respect de cet article.

Suppression :

Cas des Ligues Régionales et Comités Régionaux : ceux-ci ont un représentant. Le nombre de voix qu'il représente correspond au nombre d'élus dans la ligue ou le comité. Si ces élus sont déjà licenciés dans un club, ils ne sont comptabilisés que pour la Ligue Régionale ou le Comité Régional.

Proposition de Modifications du Règlement Sportif
Proposition soumise au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2007.

1^{ère} Proposition

Proposition d'additif à l'article 1.10.2

Article : 1.10.2 Compétitions officielles nationales :

.../...

Championnat de France en salle.

Participent les équipes féminines et masculines vainqueurs des différents Championnats départementaux de l'année en cours.

.../...

Proposition d'additif

Pour que le vainqueur d'un championnat départemental puisse disputer le championnat de France en salle, il faut que :

- ce championnat comprennent au moins 3 équipes de 3 clubs différents engagés dans la catégorie.

- s'il y a seulement 2 clubs dans le département, il faut que le championnat concerné regroupe au moins 3 équipes dont au moins une de chaque club.

- s'il n'y a qu'un seul club dans le département, il faut que le championnat concerné regroupe au moins 3 équipes de ce club.

Les Comités Départementaux devront informer la Fédération des calendriers avant le début de la saison et donner les résultats régulièrement.

2^{ème} Proposition

Création d'un nouvel article :

Les Clubs qui n'ont pas de championnat dans leur département ou région, pourront faire une demande par l'intermédiaire de leur Comité Départemental ou de leur Ligue Régionale, à la Fédération pour être inscrit dans un championnat.

La Fédération décidera alors dans quel championnat ils seront inscrits.

A titre d'exception, dans le cas où un championnat serait organisé par le Comité Départemental ou la Ligue Régionale, un club pourra faire la demande d'une dérogation pour participer à un championnat organisé par un autre Comité ou une autre Ligue.

3^{ème} proposition

Modification de l'article 1.13

Création d'un championnat de Ligue :

Actuellement :	<i>Projet</i>		
Gérées par FFJBT	Nationale 1	<i>Gérées par FFJBT</i>	<i>Nationale 1</i>
	Nationale 2		<i>Nationale 2</i>
	Nationale 3		<i>Nationale 3</i>
Gérées par CD 34	Régionale 1	<i>Gérée par ligue LR</i>	<i>Ligue 1</i>
	Régionale 2	<i>Gérées par CD 34</i>	<i>Départementale 1</i>
	Régionale 3		<i>Départementale 2</i>
	<i>Départementale 3</i>		

La Ligue 1 sera composée à la fin de la saison 2007 des 2 équipes descendant de Nationale 3, ainsi que des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule de Régionale 1. Les 1^{er} de chaque poule de Régionale 1 accédant à la Nationale 3.

Lors des saisons suivantes :

- les deux premiers de ligue 1 monteraient en Nationale 3 et les 2 derniers de Nationale 3 descendraient en ligue 1.*
- Les 7^{ème} et 8^{ème} de ligue 1 descendraient en Départementale 1 et seraient remplacés par deux équipes de Départementale 1.*

4^{ème} Proposition

Proposition d'additif à l'article 1 10 2

Championnat de France de jeune en salle :

Participent les équipes benjamins vainqueurs des championnats régionaux organisés par :

- Région Languedoc Roussillon : gestion du championnat confiée à la ligue Languedoc Roussillon.*
- Région Provence Alpes Côte d'Azur : gestion du championnat confiée à la ligue Provence Alpes Côte d'Azur.*
- Région « Centre » : gestion du championnat confiée au Comité de Corrèze.*
- Région Nord Pas de Calais : gestion du championnat confiée au comité du Nord.*

Proposition de Modification du Règlement Intérieur

Propositions soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2007.

Création d'un nouvel article au règlement intérieur

En cas d'appel à la Fédération, suite à une décision d'une instance départementale ou régionale, le demandeur devra joindre un chèque de 150 € lors de son appel. S'il obtient gain de cause auprès de la commission d'appel, constituée du Comité Directeur, le chèque sera restitué. Dans le cas contraire, la Fédération encaissera le chèque.

ANNEXE 2

Compte rendu de l'entretien au Ministère

PARTICIPANTS

Au titre du ministère :

- Monsieur Jean Marie HUBERT
Sous-directeur de la vie fédérale et du sport de haut niveau;
- Mademoiselle Sandrine ROUX
Chargée d'études et d'évaluation

Au titre de la FFJBT :

- Monsieur Bernard BARRAL
Président de la FFJBT
- Monsieur Paul DÔ
Trésorier

LES POINTS FORTS DE L'ENTRETIEN

La forme :

- La comptabilité

Il est nécessaire désormais de présenter une comptabilité plus détaillée :

Un bilan établi par comptable avec ACTIF PASSIF

Un bilan par opération spécifique

Nous devons être en mesure de justifier de l'emploi des fonds de manière précise et détaillée.

Pour répondre à cette demande, nous devons ajouter à notre dossier :

Le bilan

Le compte d'exploitation

Le grand livre

Le bilan des opérations spécifiques ayant données lieu à subvention.

- Les actions

Nos actions doivent être décrites dans l'intégralité de leur réalisation :

Nature du projet

Moyens humains

Moyens financiers

Résultats escomptés

Résultats obtenus

Le fond :

- Les perspectives

Mr HUBERT nous indique que à l'horizon 2012, nous pouvons considérer que le seuil de 20 000 licenciés devra être atteint si l'on veut solliciter des subventions au niveau national.

En deçà, la fédération s'adressera à une structure régionale voire départementale.

Nous ne pouvons pas exclure la nécessité de regrouper par thème ou par nature de sport plusieurs fédérations existantes afin de constituer une seule fédération plus représentative.

- Les subventions

Mr HUBERT nous rappelle que l'organisation des championnats nationaux constitue la base de l'existence des fédérations et qu'à ce titre, elles ne pourront pas obtenir de subventions.

Chaque action devra être décrite en terme d'objectifs, moyens, résultats dans la mesure où une subvention sera sollicitée.

Il ressort de l'entretien que notre subvention est de 36 000 € à titre constant, qu'elle sera difficilement augmentée et plus facilement diminuée. Par contre, nous pouvons jouer des équilibres au sein de nos demandes pour pouvoir solliciter ces 36 000 €.

Pour la subvention de 2007, nous avons pu obtenir à titre totalement exceptionnel une rallonge de 6 000 € pour équipement de la Fabrique.

- Les votes

Nous avons interrogés nos interlocuteurs sur le droit de vote, il en ressort que :

- Ne peuvent voter que les licenciés majeurs ;
- Le principe du vote est : 1 licence = 1 voix ;
- Une fédération peut délivrer plusieurs licences à une même personne si celle-ci exerce plusieurs disciplines -discipline sportive ou autre- au sein de cette même fédération ;
- Une fédération qui regroupe plusieurs disciplines doit délivrer une licence par discipline ;
- Un seul prix de licence pour les licences ouvrant le droit de vote, qu'elle que soit la discipline ou activité - égalité de voix.